

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 201/02

ÉFAI – 020434– AMR 13/006/02

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

**ARGENTINE**

**Claudio Pandolfi (h), avocat et défenseur des droits humains**

**Personnes tuées :**

**Dario Santillan (h)**

**Maximiliano Costequi (h)**

---

Londres, le 3 juillet 2002

Amnesty International est vivement préoccupée par la sécurité de Claudio Pandolfi, un avocat qui travaille pour une organisation de défense des droits humains, la *Coordinadora contra la represión Policial e Institucional* (CORREPI, Coordination contre la répression policière et institutionnelle). Au cours du week-end des 29 et 30 juin, une personne non identifiée a laissé sur le répondeur de son bureau un message dans lequel elle disait : « *Nous savons où tu te caches ; nous allons te tuer comme un chien* ».

Claudio Pandolfi enquête sur les violences qui se sont produites le 26 juin à Avellaneda, dans la province de Buenos Aires, à la suite de manifestations organisées pour protester contre la crise économique qui continue à paralyser l'Argentine. Au cours des affrontements qui ont opposé la police et des protestataires, les forces de l'ordre ont utilisé des projectiles en caoutchouc et des balles réelles ; deux manifestants, Dario Santillan et Maximiliano Costequi, ont été tués et de nombreuses autres personnes ont été blessées (voir le *Bulletin d'information* 109/02, AMR 13/005/02 du 27 juin 2002).

Des sources policières avaient indiqué que les deux hommes avaient été tués par des « *éléments infiltrés* » parmi les manifestants, mais des photos diffusées ultérieurement par les médias ont montré que la police était impliquée dans ces homicides. Après la publication de ces clichés, deux policiers ont été arrêtés et plus d'une centaine d'autres suspendus.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International reconnaît que l'État argentin a pour devoir de maintenir l'ordre public, mais elle a fait part à plusieurs reprises de la préoccupation que lui inspirait le fait que certains membres de la police recouraient à la force de façon abusive, et notamment qu'ils commettaient des homicides. Ainsi, en décembre 2001, l'organisation a adressé un courrier aux autorités argentines à la suite d'affrontements entre policiers et manifestants qui avaient fait une vingtaine de morts et des centaines de blessés parmi ces derniers.

Des avocats de la *Coordinadora contra la represión Policial e Institucional* (CORREPI, Coordination contre la répression policière et institutionnelle) et des membres de cette organisation ont déjà été la cible de menaces de mort et d'actes d'intimidation par le passé (voir l'AU 304/99, AMR 13/06/99 du 24 novembre 1999, l'AU 55/97, AMR 13/03/97 du 20 février 1997 et l'AU/HRD 3/98, AMR 13/12/98 du 8 juillet 1998).

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après** (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par les menaces de mort dont a fait l'objet Claudio Pandolfi, un avocat spécialisé dans la défense des droits humains qui travaille pour la *Coordinadora contra la represión Policial e Institucional* (CORREPI, Coordination contre la répression policière et institutionnelle) ;
- demandez instamment qu'une enquête exhaustive soit menée sans délai sur ces menaces de mort, que les résultats de ces investigations soient rendus publics et que les responsables présumés de ces agissements soient déférés à la justice ;
- cherchez à obtenir l'assurance que les autorités argentines prendront toutes les mesures qui s'imposent pour protéger Claudio Pandolfi ;
- demandez instamment que soit menée sans délai une enquête impartiale sur les événements survenus le 26 juin 2002 à Avellaneda et sur la mort de Dario Santillan et de Maximiliano Costequo, que les conclusions de ces investigations soient rendues publiques et que les responsables présumés soient traduits en justice ;

– convenez que les autorités argentines ont pour devoir de maintenir l'ordre public, mais exhortez-les à veiller à ce que tous les membres des forces de sécurité agissent de façon conforme aux normes internationales, et notamment protègent et respectent en toutes circonstances les droits élémentaires de l'être humain ;  
– exhortez les autorités à condamner publiquement tous les actes de harcèlement et d'intimidation visant les défenseurs des droits humains, ainsi qu'à reconnaître publiquement l'importance de l'action que ces personnes mènent en faveur du respect des droits fondamentaux et de l'avènement d'une société juste, démocratique et équitable.

#### **APPELS À :**

##### **Ministre de l'Intérieur :**

Sr. Ministro del Interior  
Sr. Jorge Matzkin  
Ministerio del Interior  
Balcarce 24  
1064 Buenos Aires  
Argentine

**Télégrammes :** Ministro Interior, Buenos Aires, Argentine

**Fax :** + 54 11 4346 1756 (Si un correspondant vous répond, demandez : « *Fax, por favor* »)

**Formule d'appel :** *Sr. Ministro*, / Monsieur le Ministre,

##### **Ministre de la Justice et des Droits humains :**

Sr. Ministro de Justicia y Derechos Humanos  
Dr. Jorge Reinaldo Vanossi  
Ministerio de Justicia y Derechos Humanos  
Sarmiento 329, 5° Piso  
1041 Buenos Aires  
Argentine

**Télégrammes :** Ministro Justicia, Buenos Aires, Argentine

**Fax :** + 54 11 4328 6039

**Formule d'appel :** *Sr Ministro*, / Monsieur le Ministre,

#### **COPIES À :**

##### **Sous-secrétaire aux droits humains :**

Sr. Subsecretario de Derechos Humanos  
Dr. Oscar Fappiano  
Secretaría de Derechos Humanos  
Ministerio de Justicia y Derechos Humanos  
Sarmiento 329  
1041 Buenos Aires  
Argentine

**Fax :** + 54 11 4381 4571 (L'obtention de la ligne peut s'avérer difficile. Si un correspondant vous répond, demandez : « *Fax, por favor* »)

##### **Journal :**

Clarín  
Tacuarí 1840  
1139 Buenos Aires, Argentina  
**Fax :** + 54 11 4309 7200

##### **Ministre des Affaires étrangères :**

Sr. Ministro de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto  
Dr. Carlos Ruckauf  
Ministerio de Relaciones Exteriores  
Esmeralda 1212  
1003 Buenos Aires  
Argentine

**Télégrammes :** Ministro Relaciones Exteriores, Buenos Aires, Argentine

**Fax :** + 54 11 4819 7619

**Formule d'appel :** *Sr Ministro*, / Monsieur le Ministre,

##### **Organisation de défense des droits humains :**

CORREPI  
Corrientes 1785 – 2° C  
1042 Buenos Aires, Argentine

##### **Journal :**

*Página 12*  
Av. Belgrano 673  
1092 Buenos Aires, Argentine  
**Fax :** + 54 11 4334 2330

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Argentine dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 14 AOÛT 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*